

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 03/04/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, CALVET Gilles, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MAUGRION Sophie.

Avaient donné pouvoir : ABOULGHAZI Naziha à CHIBLI Rachid, BENCHARGUI Suzanne à ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne à BELBEZE Isabelle, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, DEHAUMONT Elodie à BAHUT Cécile, MARTINS Emmanuel à BUSCATO Thierry.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 23
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-65 – CONVENTION DE PASSAGE OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ AVEC S.A ENEDIS DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL. PARCELLE CADASTRÉE SECTION AI 281 2 RUE DE VERDUN

Monsieur MILHORAT, rapporteur, indique qu'ENEDIS, S.A sollicite la signature d'une convention de passage dans le domaine privé de la commune afin de pouvoir :

- faire passer des conducteurs aériens, et éventuellement leurs câbles porteurs au-dessus de sa propriété
- établir à demeure une remontée aéro-souterraine de branchement (sous goulotte) jusqu'à pénétration existante sur le mur de façade.

sur la parcelle cadastrée section AI 281, 2 rue de Verdun.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention de servitudes annexée à la présente et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de servitudes de passage à intervenir entre la commune de SAINT-JORY et ENEDIS S.A. sur la parcelle cadastrée AI 281, 2 rue de Verdun appartenant à la commune

AUTORISE le Maire à la signer

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 15/04/2024


Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20240409-DELIB202465-DE
Reçu le 15/04/2024

